

## ***Comité Technique Local du 28 Juin 2018***

### **Voici la Déclaration liminaire lue par vos représentants**

*Madame la Présidente,*

*La DGFIP fête ses dix ans, ce sont les « noces d'étain » et pour sûr la DGFIP s'éteint lentement et sûrement. Notons au passage quelques similitudes. L'élément atomique est le 50 comme les emplois susceptibles de disparaître dans le département lors de l'exercice 2019. L'étain est également un métal malléable à souhait.*

*La Cour des Comptes l'a bien compris et épingle une fois n'est pas coutume les services de la DGFIP : l'accueil téléphonique serait défaillant, le système informatique désuet, le maillage territorial inadapté (trop d'implantations plus de 4000), l'accueil du public en zone urbaine très dégradé, des temps d'attente trop long (jusqu'à 3 heures) excusez du peu !*

*Selon la Cour des Comptes la DGFIP est la deuxième plus grande administration de l'État avec 103 000 agents et un budget de huit milliards tout en reconnaissant du bout des lèvres que depuis la fusion il y a eu 20 000 suppressions d'emplois.*

*Elle estime que le réseau compte un très grand nombre de services locaux de petite taille qui, "compte tenu des congés et de l'absentéisme", ne peuvent "délivrer des services avec une amplitude horaire et une qualité suffisante". Elle engage la DGFIP à fermer des Trésoreries afin de "resserrer" son réseau.*

*Les collègues apprécieront, eux qui sont « condamnés à perpétuité » aux suppressions d'emplois aux réformes en tout genre, à des restructurations tous azimuts, à une perte de pouvoir d'achat de 16 % depuis 2000, à un déroulement de carrière proche du néant, à courir au quotidien après les fournitures et matériels contingents.*

*La Cour des Comptes ne fait que reprendre les conclusions délivrées en 2014 par l'IFRAP pardi !*

*Cela passe par une réduction drastique des effectifs pour réduire la masse salariale jugée trop importante mais également l'abandon de bon nombre de nos missions (cadastrale au profit de l'IGN, instauration d'un seul service national pour les missions foncières en remplacement des 354 services de publicité foncière), une concentration départementale (SIP/SIE) voire à terme régionale, la multiplication des agences comptables et cerise sur le gâteau la disparition des Trésoreries de moins de 10 agents.*

*Notre grand « Mandarin » en guise de déclaration d'amour à la DGFIP a indiqué qu'il partageait les analyses ainsi que les conclusions de la Cour des Comptes.*

*Nul ne doute que CAP2022 viendra conforter ces diverses analyses !*

Notre Grand « Mandarin » nous promet une fusion du métal totale, ainsi la DGFIP va se liquéfier.

**FO-DGFIP64** dénonce cette « stigmatisation » de nos services, du travail accompli par nos collègues ainsi que le sabotage programmé de nos missions.

**FO-DGFIP64** défendra toujours le service public de proximité garant de notre socle Républicain, et ceci avec les moyens humains correspondants afin que nos collègues puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

En ce qui concerne l'ordre du jour, vous comprendrez aisément Madame la Présidente que les élus **FO-DGFIP64** ne peuvent cautionner ni les restructurations, ni les accueils sur rendez-vous sans moyen humain. La DGFIP scie la branche sur laquelle elle est assise au nom de l'exemplarité.....

**Nous rappelons à toutes fins utiles que ce n'est pas la Cour des Comptes qui vote les suppressions d'emplois à la DGFIP !**

**Que le gouvernement n'est pas tenu de suivre son avis.**

A ce titre vous avez dû rencontrer bon nombre d'élus qui légitimement veulent conserver « leur Trésorerie ». **Nous rappelons que le discours politique local doit être relayé au niveau national et se traduire concrètement lors des discussions budgétaires (réductions et suppressions des effectifs). Nous savons par essence, qu'à l'approche des élections beaucoup d'opérations de communication ainsi que de promesses sont faites non tenues par la suite.**

Ces élus sont les premières victimes de la désertification en milieu rural que préconise la Cour des Comptes.

Peut-être même allez-vous nous annoncer une modification de votre projet. La question des représentants **FO-DGFIP64** sera simple au cas d'abandon de projet mettez-vous les moyens

humains afin de pérenniser la structure ou laisserez-vous nos collègues souffrir, mourir à petit feu ?

---

► **Le premier point abordé concernait une nouvelle fois l'accueil personnalisé sur rendez-vous.**

La Présidente (Mme Guichandut) en réponse à notre liminaire nous précise qu'elle ne mettra pas de moyens humains supplémentaires pour ce type d'accueil. Elle reconnaît que ce projet est « ambitieux », « il s'agit de ne donner l'information qu'aux usagers qui en ont réellement besoin, les autres pouvant chercher sur internet et de surcroît nos services leur évite ainsi des déplacements inutiles ».

Pour **FO-DGFIP64** le Directeur Général (Mr Parent) avait en son temps préconisé de « désintoxiquer » l'usager de l'accueil. La baisse des effectifs incite les Services à diminuer les horaires d'ouverture au public alors qu'il y a toujours autant de demande. Désormais la Direction Générale met en place cet accueil personnalisé qui est un véritable parcours du combattant pour l'usager et une surcharge pour les services de la DGFIP qui voit ses effectifs fondre.

Pour **FO-DGFIP64**, la DGFIP est « sous assistance respiratoire », peu importe les palliatifs avec 20 000 suppressions d'emplois, nous avons et nous continuons de subir un véritable plan social.

► **Le deuxième point de l'ordre du jour concerne l'ASR (adaptation structure réseau).**

La Présidente reconnaît avoir rencontré bon nombre d'élus, qui, au passage, ont manifesté leur désapprobation de voir « leur Trésorerie » disparaître.

Elle évoque en premier lieu Saint Etienne de Baïgorry et Saint Jean Pied de Port en précisant que la question de l'immobilier est toujours d'actualité, le choix de la future localisation de la structure réunifiée n'est toujours pas déterminé !

Elle poursuit par Hendaye et Saint Jean de Luz, en nous précisant qu'elle maintient son projet.

Nous avons cru comprendre que le Maire de Hendaye lui aurait fait une proposition de logement de la future structure réunifiée sans nous préciser si le Maire de Saint Jean de Luz avait signifié son accord.....solidarité quand je te tiens .....

L'ensemble des Maires rencontrés (certains ont refusé, cf article presse Monein) ,aux dires de la Présidente, n'ont même pas évoqué les permanences.

Rien d'étonnant à notre sens, nous avons du mal à faire fonctionner les services alors une permanence est un leurre qui ne durera pas longtemps.

La décision de la Directrice va remonter à la Direction Générale pour une décision finale en octobre.

**FO-DGFIP64** a rencontré tous les élus qui nous ont sollicité. Nous leur avons tenu le même langage qu'envers la Direction et nos collègues. A savoir que certains cumulent des mandats locaux et nationaux. Qu'en local le discours doit s'accorder avec les actes des parlementaires lorsqu'ils examinent notamment les budgets et les « coupes » dans les effectifs de la Fonction Publique d'État. On ne peut pas à la fois revendiquer le maintien des Services publics de proximité en local et voter la suppression des emplois nécessaires à leur bon fonctionnement en National.

**Comme quoi l'agitation, la communication et les promesses en période électorale .....**

**Enfin, au-delà des structures, il y a les hommes et les femmes qui la font fonctionner au quotidien.**

**FO-DGFIP64 exige l'implantation des effectifs réels et non virtuels dans ces structures qu'elles subsistent ou qu'elles soient restructurées.**

**Oui au service public de proximité à condition que les effectifs soient suffisants pour exercer l'ensemble des missions !**

Au passage, la Présidente a tenu à apporter une précision sur la fusion des PCE de Bayonne et Biarritz en précisant que, certes il s'agissait d'une fusion, mais avec 2 antennes et le maintien des emplois implantés.

**Les élus FO-DGFIP 64 ont voté contre les 2 premiers points de l'ordre du jour.**

### **► Accueil Bayonne/Vauban**

L'ISST (Inspecteur santé sécurité au travail) devait se rendre sur les lieux et donner son avis. Dans l'attente de cet avis, nous nous étions abstenus en CHS-CT.

Or, la Présidente n'a pas été en mesure de nous présenter ce rapport. De plus, et c'est le sens donné à notre intervention, selon les documents transmis par la Direction une grande latitude était laissée aux Chefs de Service pour organiser l'accueil secondaire et donc éviter à nos collègues de se retrouver dans les box E,F,G qui ne présentent aucun critère de confidentialité, de sécurité pour les agents. De plus, et nous l'avons dit en CHS-CT nous avons en entrant dans ces box un ressenti de confinement étouffant.

La Directrice du Pôle Filière Fiscale n'a pas confirmé de manière déterminante cette latitude laissée aux Chefs de Services soulevant l'incompréhension des divers représentants syndicaux présents et exerçant sur le site de Bayonne. Manque de communication ???

En conséquence, face à cette cacophonie, les représentants **FO-DGFIP64** ont voté contre.

Pour le reste, la Présidente suivra la recommandation de l'ISST.M Cagnat propose une isolation phonique.

Le gestionnaire de file d'attente coûte 50 000 € pour les 3 sites (pas de bon de commande signé).

La dotation en imprimante est envisagée afin d'éviter aux agents des « allées et venues ».

**La mise en place de l'accueil est prévue pour le 01-09-2018.**

► Réinstallation de la DDFIP .

Rien de nouveau par rapport au CHS-CT du 14 juin, si ce n'est que cette réinstallation a un coût de 80 000€ financé par l'Administration Centrale. Les devis sont signés sauf celui de la peinture (en attente), l'ISST n'a pas relevé de problèmes particuliers .

[http://www.fo-dgfip-sd.fr/064/IMG/pdf/compte\\_rendu\\_chsct\\_du\\_05-04-2018-2.pdf](http://www.fo-dgfip-sd.fr/064/IMG/pdf/compte_rendu_chsct_du_05-04-2018-2.pdf)

► **Questions diverses.**

Nous sommes intervenus pour une Trésorerie qui souhaite faire appel à une société de convoyage de fonds afin que les agents ne se déplacent à chaque fois à la poste.

Nous avons interrogé le Chef du Service RH au sujet de la validation dans Sirhius des absences de l'EDR. Ce dernier a reconnu un problème technique de non rattachement de certains agents à leurs postes . En principe c'est le RH qui valide, sauf pour les agents précités (C'est le Chef de Poste).

**N'hésitez pas à nous faire part de vos observations, suggestions !!!**

**Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :**

**Christine GABARRUS (Trésorerie Hasparren) Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans excusée) Floriane De-Linage (SIE Bayonne) Jean BERNET (Trésorerie Oloron – expert)**

**La Section FO-DGFIP64 vous souhaite d'excellentes vacances estivales bien méritées !!!!!**